Choftim

L'intégrité d'un Juif (Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Choftim 5727-1967) (Etude du commentaire de Rachi sur le verset Choftim 18, 13)

- 1. Commentant le verset(1) : "Tu seras intègre envers l'Eternel ton D.ieu", Rachi en cite l'ensemble et il explique : "Conduis-toi avec intégrité envers Lui. Attends ce qu'Il fera sans chercher à prédire l'avenir. Accepte avec intégrité tout ce qui arrive". Nous expliquerons tout cela au paragraphe 2, mais l'on peut, d'ores et déjà, se poser, à ce sujet, les questions suivantes :
- A) Le mot : "intègre" apparaît, à de maintes reprises, dans la Torah. Ainsi, il est dit à propos de Noa'h(2) : "Il était intègre en sa génération", d'Avraham(3) : "Avance devant Moi et sois intègre", des sacrifices, de nombreuses fois(4), qu'ils doivent être : "intègres". Quelle est donc la difficulté soulevée ici par ce mot, qui conduit Rachi à le commenter ?
- B) Comment comprendre tous les détails qui sont mentionnés par Rachi : "Tu seras intègre envers l'Eternel ton D.ieu", Rachi en cite l'ensemble et il explique : "Conduis-toi avec intégrité envers Lui. Attends ce qu'll fera sans chercher à prédire l'avenir. Accepte avec intégrité tout ce qui arrive" ? Quelle est leur place respective dans le sens simple du verset ?
- C) On peut aussi s'interroger sur la formulation de ce commentaire de Rachi. Ainsi, le verset cite les verbes "demander, "exiger", alors que Rachi dit : "prédire".
- 2. Puis, Rachi conclut(5): "Alors, tu seras avec Lui et Sa part", ce qui veut dire que la récompense accordée à celui qui est intègre est d'être avec D.ieu, de constituer Sa Part. Et, l'on peut poser, à ce propos les questions suivantes :
- (1) Choftim 18, 13.
- (2) Début de la Parchat Noa'h.
- (3) Le'h Le'ha 17, 1. La longue explication de Rachi, à cette référence, n'est pas l'explication du mot : "intègre", mais la justification de l'ajout : "Sois intègre" après avoir dit, au préalable : "Avance devant Moi". On verra les commentateurs de Rachi, à cette référence.
- (4) Voir notamment les versets Vaykra 1, 3 et 10 ; 3, 1 et 9 ; 4, 3 et 23 : 5, 15, 18 et 25.
- (5) Dans la première et la seconde éditions de Rachi, de même que dans le

- A) Qui fait allusion à une récompense accordée à ceux qui mettent en pratique cette Mitsva, selon le sens simple du verset ?
- B) Comment établir, d'après ce simple des versets(6), que c'est précisément là cette récompense ?

Les commentateurs (7) interprètent le sens de ce commentaire de Rachi de la façon suivante. Le verset : "Tu seras intègre envers l'Eternel ton D.ieu" comprend deux parties. D'une part, il émet une Injonction pour l'homme, "Tu seras intègre", ce qui veut dire : "Conduis-toi avec intégrité envers Lui. Accepte avec intégrité tout ce qui arrive". D'autre part, "envers l'Eternel ton D.ieu" exprime la récompense qui est accordée à celui qui met en pratique cette Injonction : "tu seras avec Lui et Sa part" (8).

Pourquoi est-ce nécessairement cette interprétation qu'il convient d'adopter(9) ? Parce que le verset aurait pu dire : "Tu seras intègre", tout comme il fut dit à Avraham : "Sois intègre", sans aucune autre précision. Dès lors, que déduire de l'expression : "envers l'Eternel ton D.ieu" ? Rachi en conclut qu'il s'agit bien d'une notion spécifique, de la récompense qui est accordée à celui qui met en pratique les Mitsvot, tout comme la suite du verset relatif à Avraham poursuit : "Je placerai Mon alliance entre Moi et toi", grâce à cette Mitsva, "sois intègre". Pour autant, il est impossible d'accepter cette lecture du commentaire de Rachi. En effet,

- A) selon cette interprétation, Rachi aurait dû séparer le début de son commentaire, "Conduis-toi avec intégrité envers Lui" de sa conclusion, "tu seras avec Lui et Sa part" en deux explications différentes, la première ayant pour
- manuscrit, cette conclusion manque. En revanche, elle apparaît dans toutes les autres éditions que j'ai pu voir. On consultera le Réem et le Béer Maïm 'Haïm sur le commentaire de Rachi, à cette référence.
- (6) Il n'en est pas de même selon le sens analytique, comme le montre le Sifri, à cette référence.
- (7) Voir le Réem, le Gour Aryé, le Emounat 'Ha'hamim et le Sifteï 'Ha'hamim, à cette référence. Voir aussi la note 11 ci-dessous.
- (8) Il est clair qu'il ne s'agit pas de deux explications différentes au sein d'un même commentaire de Rachi. En effet, on pourrait admettre, tout d'abord, que : "envers l'Eternel ton D.ieu" se rapporte à : "Tu seras intègre", mais, pour autant, il est bien évident que cette expression introduit une idée indépendante. S'il s'agissait réellement de deux explications, Rachi dirait, par exemple : "autre explication", comme il le fait à différentes références.
- (9) Voir le Gour Aryé et le Emounat 'Ha'hamim, à cette référence.

titre: "Tu seras intègre" et la seconde: "envers l'Eternel ton D.ieu" (10),

B) au sens le plus simple, "Conduis-toi avec intégrité envers Lui" indique que : "envers l'Eternel ton D.ieu" s'applique à ce qui a été mentionné au préalable, que cette expression est donc partie intégrante de l'Injonction : "Tu seras intègre", selon la manière la plus évidente de lire ce verset, mais non comme un idée indépendante, la récompense accordée pour la pratique de cette Injonction(11),

C) d'après le sens simple des versets, l'expression : "envers l'Eternel ton D.ieu" n'est pas superflue, puisqu'elle fait suite à ce qui a été dit au préalable : "On ne trouvera pas chez toi des devins, ceux qui questionnent, qui font des sortilèges et interrogent les morts", toutes les personnes qui prédisent l'avenir. Toi, en revanche, "tu seras intègre", non pas avec ceux qui ont été cités au-

(10) Le Gour Aryé explique : "L'autre verset était incomplet, distinguant encore : 'l'Eternel ton D.ieu'. En revanche, il est dit ici : 'envers l'Eternel ton D.ieu'. De la sorte, le verset est complété". Toutefois, ceci est difficile à comprendre, car, s'il en était ainsi, il aurait effectivement été suffisant de citer encore une fois l'ensemble du verset : "Tu seras intègre envers l'Eternel ton D.ieu" et d'expliquer : "alors, tu seras avec Lui et Sa part", sans qu'il soit nécessaire de donner cette longue explication : "Conduis-toi avec intégrité envers Lui. Accepte avec intégrité tout ce qui arrive", en même temps que la définition de la récompense : "alors, tu seras avec Lui et Sa part", alors qu'il y a bien là deux idées totalement indépendantes l'une de l'autre. (11) Le Gour Aryé écrit : "Il aurait suffi d'écrire uniquement : 'Tu seras intègre envers l'Eternel ton D.ieu', comme s'il était écrit deux fois : 'envers l'Eternel ton D.ieu', tu seras intègre envers l'Eternel ton D.ieu et tu accepteras tout ce qui arrive avec intégrité. Il est ainsi justifié qu'il soit avec Toi et Ta part". Or, tout d'abord, l'expression : "envers l'Eternel ton D.ieu" n'est pas superflue, comme le texte le montrera par la suite, en posant la troisième question. En outre, si telle est l'intention de Rachi, il aurait dû préciser clairement que l'expression : "tu seras" s'applique à la fois à ce qui est dit avant et à ce qui est dit après, plutôt que de ne donner aucune précision, à ce sujet. Bien plus, Rachi commentait "demain", dans le verset Bechala'h 17, 9 et la forme d'amandes des socles du Chandelier, dans le verset Terouma 25, 34. Or, dans ces deux cas, on comprend qu'il ne faut pas s'en tenir au sens simple du verset. On verra le traité Yoma 52b, de même que Rachi, les Tossafot et les commentateurs, à cette référence, le Torah Cheléma, à cette référence et d'autres encore, mais ce point ne sera pas développé ici. Bien entendu, considérer ce verset comme s'il était dit deux fois : "envers l'Eternel ton D.ieu" est beaucoup plus éloigné du sens simple du verset. Le Maskil Le David écrit : "Ici, on le déduit de : 'ton D.ieu', ce qui veut dire qu'en pareil cas, on pourra dire qu'il est 'ton D.ieu', qu'il est Ta part". Néanmoins, ceci ne

paravant, mais bien: "envers l'Eternel ton D.ieu"(12),

- D) quel est le sens de la précision de Rachi, "Sa part"? En outre, le verset dit uniquement : "envers l'Eternel ton D.ieu" (13).
- 3. L'explication de tout cela est la suivante. Le mot "intègre", au sens le plus simple et dans son emploi le plus usuel, signifie : "entier". Ainsi, il fut dit de Noa'h : "il était intègre" et à Avraham : "sois intègre" afin de leur signifier qu'ils devaient être entiers dans leur accomplissement de la Volonté de D.ieu. C'est l'interprétation qui est retenue par la plupart des commentateurs(14) et elle s'applique donc également au présent verset : "tu seras intègre envers l'Eternel ton D.ieu", qui signifie : "entier envers l'Eternel ton D.ieu".

En revanche, selon le sens simple du verset, on ne peut pas penser que telle soit ici l'interprétation que Rachi donne de ce verset. Car, le contenu de cette Paracha est la nécessité de "ne pas imiter les abominations des nations, transmettant leurs enfants aux idoles, faisant de la sorcellerie et interrogeant les morts". Et, il n'y a là que quelques Interdits bien précis, ainsi qu'il est dit : "Celui qui fait tout cela… du fait de ces abominations". Car, un homme doit être entier, en mettant en pratique toutes les six cent treize Mitsvot.

En l'occurrence, il n'est pas concevable que la Torah dise : "Ne commets pas ces dix fautes !". Il est bien clair qu'elle doit demander le respect intégral des trois cent soixante-cinq Interdits et la pratique sans faille des deux cent quarante-huit Injonctions.

C'est la raison pour laquelle le Ramban donne, de ce verset, l'interprétation suivante : "Tu seras intègre envers D.ieu en tout cela", entier en la foi en D.ieu dans ces domaines, en refusant d'écouter les sorciers et les prédicateurs : "dont les paroles ne sont pas vraies et qui ne font pas savoir ce qu'il faut". En effet, "tout vient de D.ieu, Qui exerce son pouvoir sur les étoiles et les astres comme Il l'entend". En conséquence, "c'est uniquement à Lui que

répond pas aux autres questions qui sont posées par le texte. En outre, on n'y trouve aucune allusion dans le commentaire de Rachi.

- (12) Voir le Débek Tov et le Sifteï 'Ha'hamim, à cette référence.
- (13) Certes, telle est la formulation du Sifri. Pour autant, le propos de Rachi n'est pas de reproduire les propos de nos Sages. Il indique uniquement ce qu'il est nécessaire de savoir, selon le sens simple du verset.
- (14) Voir le Targoum, le Rambam, le Ramban, qui seront cités plus loin par le texte, Rabbi Avraham Ibn Ezra, le 'Hizkouni, le Sforno et le Or Ha 'Haïm, à cette référence. On consultera aussi, en particulier, le Likouteï Torah, Parchat

Ses prophètes peuvent demander d'avoir connaissance de l'avenir".

Pour autant, selon le sens simple du verset, il est difficile d'accepter cette interprétation. En effet, le verset dit : "Tu seras intègre envers l'Eternel ton D.ieu", sans aucune autre précision, d'autant qu'il soulignait, par deux fois, au préalable : "Celui qui fait tout cela... cela...". Il est donc bien demandé ici d'être intègre dans tous les domaines à la fois, ainsi qu'il est dit : "Il n'aura pas de défaut".

4. C'est pour répondre à cette question que Rachi interprète ici le terme : "intègre" selon un sens qu'il n'a pas par ailleurs : "Conduis-toi envers Lui avec intégrité", ainsi qu'il est dit(15) : "Et, Yaakov était un homme intègre", ce qui est l'inverse de : "entier", comme le dit Rachi, commentant ce verset : "Il n'est pas érudit… il n'est pas intelligent…".

Cette conclusion nous permettra de comprendre la suite de ces versets, qui mettent tout d'abord en garde : "N'apprends pas à commettre ces abominations... à transmettre ton fils... à faire des invocations... à interroger les morts". En effet, "ceux qui pratiquent tout cela sont une abomination pour D.ieu" et non uniquement parce que leurs propos ne sont pas vrais. De même, il est indiqué par la suite : "Car ces peuples écoutent les sorciers et les évocateurs, mais, quant à toi, ce n'est pas cela que t'a donné l'Eternel ton D.ieu. Un prophète viendra de chez toi", encore une fois non pas parce que les propos des sorciers ne sont pas vrais. De fait, Rachi explique : "ce n'est pas cela que t'a donné : D.ieu ne t'a pas demandé d'écouter les sorciers et les invocateurs. En effet, il a révélé Sa Présence aux prophètes et à travers le pectoral du Grand Prêtre"(16), mais non pas pour la raison, précédemment citée, qui a été énoncée par le Ramban, "car leurs paroles ne sont pas vraies".

C'est pour cette raison que le verset met en garde : "Tu seras intègre envers l'Eternel ton D.ieu". Ainsi, même s'il est possible de prédire l'avenir de cette façon, malgré cela, "n'apprends pas à commettre ces abominations", car : "tu seras intègre envers l'Eternel ton D.ieu", "conduis-toi avec intégrité envers lui" et, en conséquence : "attends ce qu'Il fera", sans aller interroger les sorciers.

Nitsavim, à la page 45c.

- (15) Toledot 25, 27.
- (16) Rachi parle également du pectoral du Grand Prêtre, bien que le verset

5. On peut toutefois se poser la question suivante. Le fait de : "attendre ce qu'll fera" n'a pas le même effet que d'avoir recours à ces abominations et de consulter les morts, ce qui permet effectivement de connaître l'avenir et d'agir en conséquence. C'est pour cela que Rachi poursuit : "sans chercher à prédire l'avenir". Etre intègre envers D.ieu signifie s'en remettre à ce qu'll fera, sans se demander ce qui adviendra à l'avenir.

Il est, néanmoins, possible de poursuivre cette analyse. Si l'on ne cherche pas à prédire l'avenir, on sera toujours soucieux, "que sera demain ?", comme la pratique concrète permet de l'établir et ceci va, en outre, à l'encontre de l'intégrité. C'est à cause de cela que Rachi poursuit : "Accepte avec intégrité tout ce qui t'arrive". L'intégrité envers D.ieu suppose aussi que l'on accepte tout ce qui vient de Lui, pour le bien ou pour le contraire du bien(17), avec tranquillité et intégrité, sans se faire le moindre soucis.

6. On pourrait penser que Rachi écrit, à la suite de cela : "alors, tu seras avec Lui et Sa part", non pas pour définir le sens simple du verset, mais plutôt dans le but d'expliquer à l'élève de quelle manière ont peut avoir un comportement intègre. Cette explication doit lui ôter tout soucis et lui permettre une intégrité véritable, puisque D.ieu sera : "avec Lui et Sa Part", qu'il connaîtra alors le bien, y compris au sens matériel.

On ne peut cependant pas penser que telle soit l'explication envisagée par Rachi. En effet,

- A) d'où Rachi déduirait-il que D.ieu sera "avec Lui et Sa part"?
- B) pourquoi Rachi ne dit-il pas : "En effet, tu seras avec Lui et Sa part", plutôt que : "alors, tu seras avec Lui et Sa part"?

parle uniquement de prophètes. En effet, on peut penser que le pectoral et les prophètes correspondent aux deux catégories figurant dans le verset, à propos des autres nations, les prédicateurs et les sorciers. Le prédicateur se sert de son bâton, qu'il prétend faire parler, comme le dit Rachi, commentant le verset 18, 10. Ceci évoque le pectoral du Grand Prêtre, qui lui transmet la prophétie. En revanche, le sorcier est celui qui indique que telle période est propice pour obtenir tel résultat, ayant ainsi recours à l'illusion. Un tel homme parle de sa propre initiative, sans se servir d'un quelconque objet et il est donc comparable au prophète. Malgré cela, le verset parle uniquement du prophète, parce qu'il a déjà été question du pectoral du Grand prêtre dans le verset précédent, alors qu'en l'occurrence, il est dit : "Un prophète se dressera pour toi".

(17) Ainsi, le verset Vaét'hanan 6, 5, dit : "Tu aimeras l'Eternel ton D.ieu de tout ton pouvoir" et Rachi explique : "En toute situation à laquelle II te

L'explication est la suivante. Ce verset doit être replacé dans le contexte de la Paracha, comme on l'a montré. Il y est dit, notamment, que : "du fait de ces abominations, l'Eternel ton D.ieu les déshérite (de la terre) de devant toi". A fortiori est-ce le cas dans le sens du bien, de sorte qu'une récompense doit être accordée à celui qui est "intègre envers l'Eternel ton D.ieu", en l'occurrence l'héritage de la terre.

C'est pour cela que Rachi poursuit(18): "Alors, tu seras avec Lui et Sa part", celle du Saint béni soit-II. Or, il est dit que: "Son peuple est une partie de Lui". De ce fait(19), "Il leur fait chevaucher les parties élevées de la terre", d'Erets Israël(20), du pays de D.ieu, comme cela a été précisé(21) au préalable: "un pays vers lequel sont tournés les yeux de l'Eternel ton D.ieu". Et, l'on peut citer l'exemple d'un roi(22) qui a des fils et qui dispose de champs. Il donnera donc le meilleur champ au fils qu'il préfère. De fait, notre Paracha commence par: "la terre que l'Eternel ton D.ieu te donne" et, juste avant ce verset: "Il les déshérite de devant toi". De même, il a déjà été dit(23), au préalable: "ce peuple que Tu as acquis" et chéri d'entre toutes les nations, "Tu le conduiras et Tu l'implanteras sur la montagne de Ton héritage".

7. Ce qui vient d'être dit soulève la difficulté suivante. Après le verset : "Tu seras intègre envers l'Eternel ton D.ieu", la Paracha se poursuit par : "car ces peuples s'en remettent aux prédicateurs et aux sorciers, mais, quant à toi, ce n'est pas cela que t'a donné l'Eternel ton D.ieu. Un prophète d'entre toi, comme moi, se dressera. Vous l'écouterez".

confronte, sois profondément reconnaissant envers Lui". Selon les termes du traité Bera'hot 60b : "Il faut tout accepter avec joie".

Ce

ра

àΙ

To

M

dé

(18) Cela n'est cependant pas l'explication de l'expression : "envers l'Eternel ton D.ieu" et l'on peut penser que, de ce fait, Rachi cite la totalité du verset, en titre de son commentaire, même s'il explique uniquement le mot : "intègre". En fait, il souligne, de cette façon, que : "envers l'Eternel ton D.ieu" doit être rattaché à : "tu seras intègre", comme l'établit le sens simple de ce verset, qui n'est pas celui qui est donné par les commentateurs, comme on l'a indiqué à la note 7. Il n'en aurait pas été de même si Rachi avait cité, en titre de son commentaire, uniquement : "Tu seras intègre, etc.", en ne faisant qu'une allusion à la fin du verset. On aurait alors pu admettre, comme le disent les commentateurs, que la fin du verset fait allusion à la récompense, laquelle aurait ainsi été : "mesure pour mesure".

(19) Haazinou 32, 9-13.

(20) Certes, l'élève n'a pas encore étudié ces versets. Pour autant, il y a là

7

On pourra comprendre tout cela en fonction de l'interprétation du Ramban, qui considère que : "tu seras intègre" signifie que l'on doit être entier envers D.ieu et ne pas s'en remettre à ces sorciers qui invoquent les morts. D'après cette explication, la suite de la Paracha est bien claire, puisque le verset précise pour quelle raison on ne doit pas faire confiance aux sorciers. En effet, "ce n'est pas cela que t'a donné l'Eternel ton D.ieu" et, en outre, "un prophète se dressera", qui prédira l'avenir pour les enfants d'Israël. C'est uniquement de lui que l'on entendra des paroles de vérité.

En revanche, d'après le commentaire de Rachi, ceci contredit ce qui a été exposé au préalable. Comme on l'a montré, être intègre signifie que l'on ne doit pas adopter leurs comportements, y compris quand ils disent la vérité. En effet, l'intégrité consiste également à ne pas s'interroger sur l'avenir. Or, tout de suite après cela, le verset dit : "car ces peuples s'en remettent aux prédicateurs et aux sorciers, mais, quant à toi, ce n'est pas cela que t'a donné l'Eternel ton D.ieu. Un prophète d'entre toi, comme moi, se dressera. Vous l'écouterez", ce qui veut dire que l'on aurait le droit de prédire l'avenir par l'intermédiaire du prophète.

8. L'explication est la suivante. Selon Rachi, le verset : "car, ces peuples s'en remettent aux prédicateurs et aux sorciers, mais, quant à toi, ce n'est pas cela que t'a donné l'Eternel ton D.ieu. Un prophète d'entre toi, comme moi, se dressera. Vous l'écouterez" n'est pas la suite de la Paracha précédente, ni son explication, mais bien l'introduction d'une idée nouvelle, en l'occurrence la promesse divine d'envoyer un prophète à Israël. Certes, il est dit : "car, ces peuples". Il ne s'agit pourtant pas de l'explication de ce qui est exposé au préalable. En fait, ce "car" doit être lu comme "quand" (24), selon une interprétation qu'il reçoit au début de différents passages de la Torah (25).

Il en est ainsi d'après le commentaire de Rachi, qui est basé sur le sens simple du verset. Selon ce dernier, on ne peut pas comprendre "intègre" au sens de "entier", comme c'est le cas, à différentes reprises, dans la Torah, en fonction de la précision qui a été donnée au paragraphe 3. Ce terme désigne ici, à proprement parler, l'intégrité et, de ce fait, le verset : "car, ces peuples" ne peut qu'introduire une idée nouvelle(26).

C'est, en tout état de cause, l'interprétation qu'il faut retenir, d'après le une évidence, comme l'indique le texte.

sens simple de la Torah. En effet, si l'on considère que : "car, ces peuples" fait suite à ce qui a été dit auparavant, pourquoi répéter encore une fois, dans le même contexte, qu'ils sont des prédicateurs et des sorciers ?

En revanche, après qu'il ait été permis de s'enquérir de l'avenir auprès du prophète, puisque ces versets interdisent uniquement le recours à la sorcellerie, une contradiction est soulevée, par rapport à la Paracha précédente. Rachi répond à cette question en disant : "Attends ce qu'il fera sans chercher à prédire l'avenir". De la sorte, il proscrit uniquement une recherche acharnée(27), qui est le fait d'un homme soucieux. En revanche, une simple recherche, sans effort particulier, n'est pas interdite.

Il n'en est pas de même, en revanche, selon le Ramban(28), dont le commentaire ne reprend pas nécessairement le sens simple du verset. Selon lui, "intègre" signifie effectivement "entier". C'est pour cela qu'il précise : "intègre en tout cela", comme on l'a mentionné au paragraphe 3. Il en déduit que le verset : "car, ces peuples" est bien l'explication de ce qui a été énoncé au préalable : "Un prophète viendra chez toi, D.ieu placera Sa Parole dans sa bouche et tu entendras de lui ce qu'Il va accomplir, sans qu'il te soit nécessaire de prédire l'avenir ou de faire de la prédication, car leurs paroles ne sont pas vraies et ils ne font pas savoir ce qui est nécessaire. En revanche, la prophétie est de nature à communiquer la volonté de D.ieu, dont rien ne sera modifié".

- 9. On trouve aussi un aspect hala'hique dans ce commentaire de Rachi. On trouve, à propos de l'Injonction : "Tu seras intègre", une discussion entre
- (21) Ekev 11, 12.
- (22) Voir le commentaire de Rachi sur le verset Devarim 1, 27.
- (23) Bechala'h 15, 16-17 et commentaire de Rachi, à cette référence.
- (24) Voir le Likouteï Si'hot, tome 14, à la page 78 et dans les notes.
- (25) Comme le dit le début de cette Paracha : "Quand (car) tu viendras dans le pays".
- (26) On notera que, selon cette explication, si l'on admet qu'un passage nouveau commence ici, on comprend pourquoi la coupure, dans la lecture de la Torah, le 'Hamichi, intervient à cet endroit. Il n'en est pas de même, en revanche, d'après le Ramban, qui considère que le verset : "car, les peuples" est la raison de ce qui a été dit au préalable. On peut alors se demander pourquoi la coupure intervient en plein milieu du développement. De même, selon tous les avis, on peut s'interroger sur la coupure du Revii et sur d'autres encore. On verra le Séfer Meoreï Or, du Rav A. Wirmash et l'ordre de la fin des Parachyot, dans le Séfer Darkeï 'Haïm Ve Chalom, qui présente les coutumes du grand Rav de Munkatch, l'auteur du Min'hat Eléazar.

le Rambam et le Ramban afin de déterminer s'il faut la compter parmi les Mitsvot. Le Rambam n'en fait pas mention, dans son Séfer Ha Mitsvot, alors que le Ramban la compte, dans ses commentaires(29): "Nous avons reçu l'Injonction d'avoir un cœur intègre envers D.ieu, béni soit-ll" et il conclut: "Mais, peut-être le maître a-t-il pensé qu'il s'agit d'une Injonction d'ordre général, la Mitsva de suivre les voies de la Torah. C'est pour cela qu'il n'en fait pas mention dans son compte".

Peut-être est-il possible d'avancer que cette discussion entre le Rambam et le Ramban dépend de l'interprétation qu'ils adoptent du verset : "Tu seras intègre envers l'Eternel ton D.ieu". Commentant toutes ces Interdictions, le Rambam écrit(30) : "Il n'y a là que mensonge et vanité. Il ne sied pas que les Juifs, qui sont de grands sages, soient attirés par de telles choses. Ceux qui sont intelligents et ont l'esprit droit, savent, avec certitude, que tout cela est insensé, n'attire que ceux qui ont l'esprit limité et ont abandonné le chemin de la vérité pour effectuer de telles recherches. C'est la raison pour laquelle la Torah, mettant en garde à ce propos, dit : 'tu seras intègre envers l'Eternel ton D.ieu'".

Ainsi, selon le Rambam, l'intégrité consiste à avoir l'esprit sain. Il s'agit donc bien d'une Injonction ayant une portée générale(31) et soulignant la nécessité d'être intègre, entier, par son esprit, envers D.ieu, en mettant en pratique toutes les Mitsvot de la Torah. De la sorte, même si ce Précepte est énoncé dans notre Paracha, à propos de ce qui n'est que "vanité", son contenu ne s'en applique pas moins à la pratique de toutes les Mitsvot. Il s'agit bien d'un Commandement ayant une portée générale(32).

Par contre, le Ramban dit que : "nous devons unifier nos cœurs uniquement pour D.ieu, croire que Lui seul agit, rechercher ce qui va se passer uniquement auprès de Lui, car Il dirige les étoiles et les astres selon Sa Volonté". Pour Lui, il n'y a donc pas là une Injonction de portée générale, même si la foi

- (27) Voir le verset Reéh 13, 15.
- (28) Mais, en tout état de cause, il est clair, y compris selon le Ramban, qui voit dans : "car les peuples" l'explication de ce qui a été dit au préalable, qu'il est interdit de chercher à établir l'avenir, depuis la suppression de la prophétie. On verra le Choul'han Arou'h, Yoré Déa, au début du chapitre 179 et le Darkeï Techouva, avec ses commentaires, à cette référence. On consultera Iguéret Ha Kodech, au chapitre 22.
- (29) Dans le Séfer Ha Mitsvot, compte des Injonctions supplémentaires, In-

s'applique à l'ensemble de la Torah et des Mitsvot. En l'occurrence, en effet, le verset ne fait allusion qu'à certains aspects spécifiques de la foi, non pas à l'ensemble de la Torah et des Mitsvot, plus précisément au fait que les astres se trouvent dans les mains de D.ieu, qu'il n'y a donc pas lieu de rechercher l'avenir en les consultant.

Néanmoins, d'après Rachi, qui énonce le sens simple du verset, "intègre" ne veut pas dire "entier", mais doit être interprété au sens littéral. Il est donc clair qu'il s'agit d'une Mitsva spécifique, la nécessité d'adopter un comportement intègre envers D.ieu, qui peut, de ce fait, figurer dans le compte des Injonctions de la Torah. Ceci s'ajoute à l'Interdiction énoncée avant cela, celle d'avoir des sorciers, qui prédisent l'avenir. Dès lors, D.ieu sera "avec lui et Sa part".

Peut-être est-il possible d'ajouter qu'en rejetant toutes les abominations, on obtient l'accompagnement de D.ieu, "avec lui", alors qu'en attendant ce qu'll fera et en acceptant tout avec intégrité, on fait en sorte qu'll soit "Sa part".

jonction n°8.

- (30) Lois de l'idolâtrie, fin du chapitre 11. Voir le commentaire de la Michna, traité Avoda Zara, chapitre 4, à la Michna 7.
- (31) Le Maguen Avraham, sur le Séfer Ha Mitsvot, à cette référence, écrit : "Il a déjà compté chaque Interdiction d'une manière spécifique. Il est donc inutile d'introduire une autre mise en garde pour tout cela". En revanche, on verra le commentaire du Rav I. P. Perla, sur le Séfer Ha Mitsvot de Rabbi Saadia Gaon, à l'Interdit n°18, qui soulève une objection, à ce sujet. Il semble que ce soit uniquement d'après l'explication du Ramban, selon laquelle le Rambam en fait une Injonction de portée générale, que l'on peut comprendre ce que dit le Rambam, à cette référence des lois de l'idolâtrie : "ils se sont écartés de toutes les voies de la vérité". Puis, il conclut en disant que l'attitude opposée à cela est : "Tu seras intègre envers l'Eternel ton D.ieu". C'est le sens le plus courant du mot "intègre", désignant celui qui n'a pas un seul défaut.

Cette Si'ha est offerte
par M. et Mme Chmouel TOUBOUL
à la mémoire de

Moché ben Aaron v"g

BENATTAR

décédé le
11 Elloul 5763

⁽¹⁾ Bien qu'il soit interdit de tirer le moindre profit de tout ce qui provient de cette ville.

⁽²⁾ Michlé 15, 8.

⁽³⁾ Le Rabbi souligne les deux expressions : "commet une transgression".

⁽⁴⁾ La ville a été proclamée idolâtre.

⁽¹⁾ Rachab.

⁽²⁾ Parus dans les résumés et notes sur le Tanya, à la page 115.

⁽³⁾ Le Rav Yaakov Kadoner, auteur du recueil des "histoires merveilleuses". Ces explications sont reproduites dans le Tanya avec des références, recueil de commentaires, à la page 157.

⁽⁴⁾ Le Rav Yaakov Kadoner.

⁽⁵⁾ Le feu, l'air, l'eau et la terre.

^{(6) 1910,} du Rabbi Rachab. (7) Voir, à ce propos, la lettre n°516, dans les Iguerot Kodech du Rabbi.

⁽⁸⁾ Par la Techouva, à son stade le plus parfait.

⁽⁹⁾ Voir, à ce propos, la lettre n°448, dans les Iguerot Kodech du Rabbi.

^{(10) 1876,} du Rabbi Maharach.

⁽¹¹⁾ De la même étymologie que 'Hazor, retourner.

⁽¹²⁾ Ces quatre animaux ne possèdent qu'un seul des deux signes de pureté. Ils ruminent ou bien ont le sabot fendu.

⁽¹³⁾ Voir, à ce propos, la lettre n°200, dans les Iguerot Kodech du Rabbi.

⁽¹⁾ Que le destinataire de cette lettre n'approuve pas.

⁽²⁾ En l'occurrence, le fait de se contenter de publier des livres, sans rechercher à exercer sur le public l'influence que l'on pourrait avoir.

⁽³⁾ Eut pour effet de détruire le Temple.

⁽⁴⁾ Qui fut décernée au peuple d'Israël lors de la sortie d'Egypte, du fait de sa soumission à D.ieu.

⁽¹⁾ Consistant à écarter les Juifs qui, pour l'heure, ne pratiquent pas les Mitsvot.

⁽²⁾ En offrant l'intégralité de la Torah à ceux qui n'ont d'autre qualité que d'avoir été créés par D.ieu.

⁽³⁾ Au moyen de compromis.

⁽¹⁾ Voir, à ce sujet, la lettre n°8297, dans les Iguerot Kodech du Rabbi.

⁽²⁾ Le Rabbi souligne, dans cette lettre, les mots : "tous", "pratique importante" et "tous".

⁽³⁾ Selon la manière, la "mesure ", dont on agit envers Lui, comme l'explique la Pessikta Zouta sur le verset Chemot 3, 6.

⁽⁴⁾ Voir, à ce sujet, le Likouteï Si'hot, tome 33, à partir de la page 95. (5) La faute du veau d'or.

⁽⁶⁾ Voir les lois de l'étude de la Torah de l'Admour Hazaken, chapitre 4, au paragraphe 3.

⁽⁷⁾ Dans le traité Bera'hot 28b.

⁽⁸⁾ Et, soulignent que, si une telle permission n'avait pas été donnée, les hommes n'auraient pas hésité à transgresser l'interdit de la Torah.

⁽⁹⁾ Tant que tu n'es pas à sa place.

^{(10) 133, 2.}

⁽¹¹⁾ On verra, en particulier, à ce sujet, le traité Meguila 19b, le Yerouchalmi, dans le traité Péa, chapitre 1, au paragraphe 4 et le Midrash Chemot Rabba, au début du chapitre 47.

⁽¹²⁾ Voir le traité Bera'hot 60b.